



**CONFÉDÉRATION PARLEMENTAIRE DES AMÉRIQUES (COPA)
MISSION DE BONS OFFICES EN HAÏTI
DU 12 AU 15 NOVEMBRE 2004**

COMPTE RENDU

INTRODUCTION

Du 12 au 15 novembre 2004, une délégation de parlementaires de la Confédération parlementaire des Amériques (COPA) a réalisé une mission de bons offices en Haïti avec comme objectif de vérifier sur place les conditions sociales, politiques et économiques qui y règnent en vue d'évaluer les actions qui peuvent être prises afin de contribuer à la stabilisation politique ainsi qu'au redressement socio-économique de ce pays.

La délégation était composée de M^{me} Maria José Maninha, présidente de la COPA, de Dra. Claire et de M. Fernando Gabeira, députés du Congrès fédéral du Brésil, de M^{me} Charlotte L'Écuyer, députée à l'Assemblée nationale du Québec (Canada) ainsi que de M^{me} Jhannet Madriz Sotillo, députée du Venezuela au Parlement andin et présidente de la COPA en 2003-2004.

La délégation était accompagnée de M. Joelson Dias, avocat de la COPA, de M. Joël Monfils, coordonnateur du Secrétariat du Québec de la COPA, et de M. Fernando Aparício da Silva, conseiller au ministère des Relations extérieures du Brésil.

La mission de bons offices en Haïti est la troisième initiative diplomatique réalisée par la COPA au cours du deuxième semestre de 2004, après la mission d'observation du référendum révocatoire au Venezuela, en août 2004, et la mission d'observation des élections présidentielles en Uruguay, en octobre 2004.

Fondée en 1997, la COPA réunit les 35 parlements nationaux des Amériques ainsi que les organisations interparlementaires et les Assemblées législatives des États fédérés de ce continent. Comme dans le cas du Forum interparlementaire des Amériques, autant le Congrès des États-Unis d'Amérique que l'Assemblée nationale du pouvoir populaire de Cuba en sont membres.

Selon les statuts de la COPA, la mission principale de l'organisation est de « favoriser la concertation sur des enjeux liés à la coopération interaméricaine et à l'intégration continentale, plus particulièrement sur les projets et les mécanismes issus des Sommets des chefs d'État et de gouvernement des Amériques et de contribuer au renforcement de la démocratie parlementaire et à l'édification d'une communauté des Amériques fondée sur le respect de la dignité et des droits de la personne, la paix, la démocratie, la solidarité entre les peuples, la justice sociale et l'équité entre les sexes. »

Dans le cas particulier d'Haïti, cette initiative se révèle encore plus nécessaire, la contribution des pays des Amériques devant être accrue et conjuguée aux forces déjà déployées par la communauté internationale en vue de trouver une solution pacifique et durable à la crise politique qui sévit depuis le départ de l'ex-président Jean-Bertrand Aristide, le 29 février 2004.

Soulignons qu'au moment de l'expiration du mandat des députés et de deux tiers des sénateurs d'Haïti, M. Ernst Vilsaint (député) occupait un siège au Comité exécutif de la COPA.

Dès mars 2004, la COPA exprimait sa préoccupation concernant la situation en Haïti. À cette occasion, le Comité exécutif de la COPA, réuni à Brasilia (Brésil), a adopté une résolution (en annexe) faisant appel au Gouvernement de transition, à tous les partis politiques et aux représentants de la société civile afin qu'ils agissent en vue de trouver une solution pacifique au conflit, de consolider l'État de droit, de renforcer les institutions démocratiques ainsi que d'organiser, dans un délai raisonnable, des élections parlementaires justes, libres et transparentes.

Les 24 et 25 septembre 2004, lors de sa réunion tenue à San Juan, Puerto Rico, le Comité exécutif de la COPA a encore traité de la situation en Haïti et a exprimé sa préoccupation quant à la précarité de la sécurité en Haïti (résolution en annexe).

À cette occasion, en plus de réitérer son appel à tous les Haïtiens afin qu'ils renoncent à la violence qui compromet la sécurité et la mise en place d'un climat de paix dans le pays, la COPA a demandé que les forces rebelles, toujours armées et actives, collaborent avec le Gouvernement de transition d'Haïti et les forces de l'ordre en remettant leurs armes illégales aux autorités.

Dans la résolution, la COPA dénonçait la détérioration des conditions socio-économiques du pays, appelant la communauté internationale et plus précisément les institutions internationales de financement à respecter leurs engagements en vue de la consolidation de la démocratie en Haïti et de la réduction de la pauvreté qui afflige la majeure partie de la population de ce pays.

Enfin, la COPA a exprimé sa solidarité envers le peuple haïtien à la suite du passage de l'ouragan tropical Jeanne et a demandé à tous les pays des Amériques de déployer tous les efforts possibles sur le plan de l'aide humanitaire.

La COPA souhaite que la mission de bons offices en Haïti ait pour effet de sensibiliser les parlementaires des Amériques, ainsi que la communauté internationale, particulièrement l'Organisation des Nations Unies (ONU) et l'Organisation des États américains (OEA), afin qu'ils adoptent des mesures qui, conjuguées aux initiatives de la population haïtienne, permettront la stabilisation politique et le redressement socio-économique du pays.

ACTIVITÉS DE LA DÉLÉGATION DE LA COPA

Durant son séjour en Haïti, la délégation de la COPA a eu des entretiens avec des représentants du Gouvernement de transition, notamment le premier ministre M. Gérard Latortue et le ministre des Affaires étrangères, M. Yvon Siméon.

La délégation de la COPA a également visité les installations de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH)¹ dans les villes de Port-au-Prince et des Gonaïves. Elle y a rencontré son haut commandement, notamment l'ambassadeur Juan Gabriel Valdés, représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU², accompagné entre autres par le chef de l'assistance électorale, M. Gerardo Le Chevallier; le général Augusto Heleno Ribeiro Pereira, commandant de la Force de la MINUSTAH, accompagné de deux assistants, le commandant Carlos Chagas V. Braga et le colonel Williams J. Soares; le général Américo Salvador de Oliveira, commandant de la Brigade Haïti et du contingent militaire brésilien qui fait partie de la MINUSTAH, accompagné du colonel Antônio Quixadá de Vasconcelos, chef d'État major de la Brigade Haïti; et du lieutenant-colonel Isaías, commandant de la zone Alfa de la Brigade Haïti et du 19^e Bataillon d'infanterie; le capitaine de mer-et-guerre Nepomuceno, le commandant de la base Rachel de Queiroz, où est installé un groupe de fusiliers navals qui fait également partie du « contingent militaire brésilien »; et le capitaine Sanchez, commandant du contingent militaire argentin de la MINUSTAH, accompagné du lieutenant-colonel Ferreyra, chef du bataillon basé dans la ville des Gonaïves.

Les membres de la mission ont également rencontré le sénateur Gérald Gilles ainsi que les ex-députés Yves Cristallin et James Desrosin, dirigeants du groupe parlementaire Famille Lavallas (Fanmi Lavalas), base de soutien politique du président Jean-Bertrand Aristide.

D'autres dirigeants de groupes politiques, qui se présentent comme des opposants à Jean-Bertrand Aristide et au parti Fanmi Lavalas, ont également rencontré les représentants de la COPA. Il s'agit de M. Micha Gaillard⁴, secrétaire adjoint du KONAKOM⁵ (Parti du Congrès National des Mouvements Démocratiques), de M. Robert Auguste, président de l'AKADEM (Ayiti Kapab Demokratik); de M. Serge Gilles, ex-sénateur du PANPRA (Parti Nationaliste Progressiste Révolutionnaire Haïtien) et de Rony Smarth de l'OPL (Organisation du Peuple en Lutte)⁶.

Les parlementaires de la COPA se sont aussi entretenus avec M^{me} Susy Castor, historienne et directrice du Centre de Recherche et de Formation Économique et Sociale pour le Développement (CRESFED) et veuve de M. Gérard Pierre-Charles, ex-président du parti Organisation du Peuple en Lutte (OPL). À cette occasion, étaient également présents M. William Kennel-Pierre, architecte; M. Daniel Pierre-Charles, spécialiste en sports; M. Edgard Leblanc, ex-sénateur et coordonnateur de l'OPL; M. Paul Denis, ex-sénateur de l'OPL et président de la commission mise sur pied par le Gouvernement de transition pour enquêter sur les actes de corruption commis pendant la dernière période de gouvernement de l'ex-président Jean-Bertrand Aristide; M. Paul Lacombe, du secteur privé et ex-directeur des télécommunications d'Haïti (TELECO); M^{me} Tânia Pierre-Charles, médecin et spécialiste en santé publique; et M. Jacky Lumark, recteur de l'université de Quisqueya.

¹ La Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en Haïti (MINUSTAH) a été mise sur pied par le Conseil de sécurité des Nations Unies (ONU), selon les modalités de la Résolution n° 1542, du 3 avril 2004.

² Selon les modalités de la Résolution S/RES/1542 (2004) du Conseil de sécurité de l'ONU, le Représentant spécial du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU) est responsable de la coordination et de la conduite de toutes les activités des agences, des fonds et des programmes des Nations Unies en Haïti.

⁴ Micha Gaillard a été porte-parole du premier gouvernement de Jean-Bertrand Aristide pendant sa période en exil.

⁵ Le KONAKOM est l'un des quatre partis politiques qui comprend le mouvement visant la coalition des partis de gauche en Haïti, qui selon nos sources serait créée en décembre 2004. Le parti s'oppose à Aristide et est un des deux partis qui appuient le Gouvernement de transition. Parmi les caractéristiques propres à la gauche haïtienne, citons sa position favorable envers l'établissement de la MINUSTAH dans le pays, particulièrement la présence brésilienne.

⁶ Rony Smarth a été premier ministre durant le gouvernement de l'ex-président René Préal.

La délégation de la COPA a aussi rencontré M. Jean-Claude Bajoux, président du Centre œcuménique des droits humains, ainsi que M. Ricardo Seintefus, envoyé spécial du gouvernement brésilien.

Accompagné de son épouse, l'ambassadeur du Brésil en Haïti, M. Armando Vito Boisson Cardoso, a reçu la délégation de la COPA à l'occasion d'un cocktail offert à sa résidence, auquel participaient M. Arnaldo Caiche d'Oliveira, ministre-conseiller du ministère des Relations extérieures du Brésil, le général Augusto Heleno Ribeiro Pereira, commandant de la Force de la MINUSTAH, accompagné de ses assistants, le commandant Carlos Chagas V. Braga et le colonel Williams J. Soares; le général Américo Salvador de Oliveira, le colonel Antônio Quixadá de Vasconcelos, l'ambassadrice de Suède et une représentante de l'Ambassade du Canada.

Pendant son séjour à Port-au-Prince, la délégation de la COPA a visité les zones désignées comme « Alfa » et « Bravo », placées sous la responsabilité de la Brigade Haïti, où étaient installés le commandement et une partie du contingent militaire brésilien qui constitue la force de la MINUSTAH, ainsi que la base Rachel de Queiroz, où était basé le groupe des fusiliers navals brésiliens.

À partir de la base Rachel de Queiroz, la délégation de la COPA s'est dirigée en véhicule blindé jusqu'au port de la ville, parcourant toute la région adjacente, puis le Champ de Mars, où est situé le Palais présidentiel ainsi que les quartiers de Cité Soleil et de Bel Air, en passant ensuite par la zone du marché populaire désignée comme la « Cuisine de l'enfer ».

La délégation a traversé une bonne partie de la région de Delmas et d'autres quartiers populaires dans ses déplacements en direction des installations militaires de la MINUSTAH qu'elle a visitées à Port-au-Prince, depuis l'hôtel Montana, où ses membres ont été hébergés. Cet hôtel se trouve à proximité de Pétionville, ville qu'elle a également visitée.

La délégation de la COPA s'est ensuite déplacée aux Gonaïves, dans le département d'Artibonite, où la tempête tropicale Jeanne a produit d'importants dommages matériels et engendré un grand nombre de victimes lors de son passage en septembre 2004. Au cours de cette dernière visite, la délégation s'est déplacée en hélicoptère, étant donné les mauvaises conditions de la route qui relie Port-au-Prince aux Gonaïves, et qui, à cette période, était encore en bonne partie inondée⁷.

Avant de se rendre vers les Gonaïves, la délégation a survolé durant un certain temps la ville de Port-au-Prince, ce qui lui a permis d'observer l'ensemble de la région métropolitaine.

Les militaires du contingent brésilien qui font partie de la MINUSTAH ont veillé à la sécurité de la délégation de la COPA, l'accompagnant lors de tous ses déplacements pendant son séjour en Haïti.

M. Nixon Collin était le conducteur du véhicule utilisé par la délégation de la COPA lors de ses déplacements.

⁷ Outre l'hélicoptère utilisé par la Mission, un autre, également russe, a été alloué par l'ONU et mis à la disposition de la MINUSTAH. S'ajoutent également d'autres hélicoptères militaires qui appartiennent au contingent de la troupe chilienne de la MINUSTAH.

RAPPEL HISTORIQUE DE LA CRISE ACTUELLE EN HAÏTI DEPUIS LE PREMIER TOUR DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES RÉALISÉ LE 21 MAI 2000

C'est en 2004, année de la commémoration du bicentenaire de son indépendance, célébrée le 1^{er} janvier, et de la victoire de la guerre contre l'esclavage et le colonialisme, qu'a débuté la crise politique actuelle en Haïti.

La généralisation des troubles de l'ordre public dans diverses régions d'Haïti, principalement dans la ville des Gonaïves, s'est soldée par le départ du pays, le 29 février 2004, du président Jean-Bertrand Aristide. Cela a eu pour conséquence l'instabilité politique, l'instauration d'un climat d'insécurité au sein de la population, la détérioration rapide des conditions socio-économiques et la perte d'un nombre important de vies humaines. D'importants dommages matériels sont également à déplorer.

Parallèlement aux manifestations d'ordre politique, dont les participants accusaient le gouvernement de violer les droits de la personne et réclamaient sa démission, on a assisté à l'intensification des activités criminelles d'individus et de bandes armées qui, en plus de semer la panique et l'insécurité, ont paralysé à la fois l'ordre constitutionnel et le fonctionnement des institutions étatiques.

Plusieurs observateurs affirment que la crise actuelle ne représente en vérité que le point culminant des conflits politiques qui se sont manifestés depuis les élections tenues en 2000 : le premier tour des élections législatives le 21 mai, le deuxième tour le 9 juillet et les élections présidentielles du 26 novembre.

L'opposition à Aristide, réunie au sein de la Convergence démocratique, qui regroupe des segments politiques indépendants, de gauche comme de droite, ainsi que la communauté internationale ont accusé le gouvernement, dirigé alors par le président René Préval, d'avoir manipulé le résultat des élections. Le Conseil électoral provisoire a également été accusé de ne pas avoir suivi les règles constitutionnelles. Le gouvernement haïtien soutenait quant à lui qu'il s'agissait d'une simple divergence dans l'interprétation de la législation électorale.

Les observateurs internationaux, dépêchés pour moitié par l'Organisation des États américains (OEA), ont dénoncé les méthodes de dépouillement des votes et d'attribution des sièges lors du premier tour et que le Président du CEP, M. Léon Manus, qui a refusé d'avaliser les résultats définitifs en raison des irrégularités dans le décompte des suffrages, a dû quitter le pays sous protection de diplomates étrangers et se réfugier aux États-Unis.

L'opposition a ensuite boycotté le deuxième tour des élections législatives (9 juillet 2000) ainsi que les élections présidentielles tenues le 26 novembre 2000, auxquelles n'ont participé que 10 % des électeurs ayant droit de vote. L'OEA a retiré ses observateurs pour le deuxième tour des élections législatives, jugeant que les résultats du premier tour avaient été manipulés en faveur du parti Famille Lavalas de l'ex-président Jean-Bertrand Aristide.

Le 7 février 2001, Jean-Bertrand Aristide est devenu président d'Haïti pour exercer un mandat qui devait durer jusqu'en 2006.

Le 17 décembre 2001, une trentaine d'individus ont pris d'assaut le Palais présidentiel. Cinq personnes ont perdu la vie au cours de cette tentative de coup d'État. En guise de représailles, des groupes de manifestants ont incendié les bureaux de la Convergence démocratique ainsi que ceux de trois partis politiques membres de cette coalition. Les résidences de plusieurs personnalités associées à l'opposition ont également été pillées et incendiées. Les journalistes qui couvraient la tentative de coup d'État ont fait l'objet de menaces et certains d'entre eux ont dû se réfugier aux États-Unis et en France.

Pendant cette période, et jusqu'au déclenchement de la crise actuelle, la situation en Haïti a retenu l'attention de la communauté internationale. Par exemple, diverses résolutions de l'ONU⁸ et de l'OEA⁹ ont demandé aux parties concernées de conclure un accord politique en vue de trouver une solution pacifique au conflit.

Des missions internationales successives, notamment de l'OEA et de la Communauté des pays des Caraïbes (CARICOM), se sont également rendues en Haïti. Toutefois, ces initiatives se sont soldées par des échecs.¹⁰

Le 12 juin 2002, une délégation de médiation formée de représentants de l'OEA et de la CARICOM a proposé un projet d'accord initial au gouvernement haïtien et à la Convergence démocratique.

Pendant cette période, le parti Fanmi Lavalas et la Convergence démocratique se sont mis d'accord sur la nécessité de tenir des élections en 2003 et de former un Conseil électoral provisoire, sur la composition de celui-ci ainsi que sur les règles à respecter pour la nomination de ses membres, conformément à ce que le projet d'accord de l'OEA prescrivait. Le gouvernement haïtien a alors proposé que des élections locales et législatives soient tenues pendant le premier semestre de 2003. L'accord politique n'a toutefois pas été respecté.

Une autre délégation de haut niveau de l'OEA et de la CARICOM a visité de nouveau Haïti, les 19 et 20 mars 2003, en vue de s'assurer que les deux parties respectent les engagements énoncés dans l'accord initial.

Au cours de cette période, on demandait également au gouvernement haïtien d'adopter des mesures visant le désarmement ainsi que la modernisation et la professionnalisation des corps policiers, particulièrement pour mettre fin à l'impunité dont jouissaient les membres de la Police nationale haïtienne qui avaient été impliqués dans des actes de violence commis le 17 décembre 2001¹¹.

⁸ ONU, Conseil de sécurité, Résolutions S/RES/1542 (2004), "Établissement de la Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en Haïti"; S/RES/1529 (2004) et Assemblée générale, Résolutions A/RES/59/17, "Financement de la Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en Haïti"; A/RES/58/311, "Financement de la Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en Haïti".

⁹ OEA, Conseil permanent, Résolutions CP/RES. 862 (1401/04), "Situation en Haïti"; CP/RES 861 (1400/04) "Appui au rétablissement de l'ordre public et au renforcement de la démocratie en Haïti"; CP/RES. 822 (1331/02), "Appui au renforcement de la démocratie en Haïti"; CP/RES. 806 (1303/02) corr. 1, "La situation en Haïti"; CP/RES. 786 (1267/01), "Appui à la démocratie en Haïti"; et CP/RES. 772 (1247/02) et Assemblée générale, Résolutions AG/RES. 1959 (XXXIII-O/03), "Appui à la démocratie en Haïti"; AG/RES. 1841 (XXXII-O/02), "La situation en Haïti"; e AG/RES. 1831 (XXXI-O/01), "Appui à la démocratie en Haïti".

¹⁰ Voir, par exemple, le sixième compte rendu de la Mission de l'Organisation des États américains en Haïti, dans le cadre de la mission OEA-CARICOM en Haïti du 5 au 10 juin 2002 (CP/doc. 3625/02 corr. 3) et le compte rendu du Secrétaire général en réponse au CP/INF. 4724/02 (CP/doc.3643/02 corr. 1).

¹¹ OEA, Assemblée générale, Résolution AG/RES. 1959 (XXXIII-O/03), "Appui au renforcement de la démocratie en Haïti".

Au même moment, l'OEA a averti la société civile haïtienne et la Convergence démocratique qu'elle n'appuierait pas les forces prônant le retrait du président d'Haïti dans un climat de confrontations violentes ou dans le cas où des actes ou des initiatives contraires au processus démocratique seraient commis¹².

Toujours en 2003, le gouvernement du président Aristide a nommé un nouveau directeur général de la Police nationale d'Haïti (PNH) et a signé, avec la mission spéciale de l'OEA, une entente visant le renforcement de la démocratie en Haïti dans lequel il s'engageait à veiller à la professionnalisation de la police, à garantir la sécurité lors des élections et à promouvoir le désarmement, la justice et les droits de la personne.

Plus tard en 2003, un mouvement réunissant des partis politiques de l'opposition et des dirigeants de la société civile et du secteur privé a commencé à réclamer la démission d'Aristide.

Le 12 janvier 2004, le mandat de tous les députés et de la majorité des sénateurs a expiré sans que des élections visant à désigner leurs successeurs n'aient été tenues en 2003.

Afin de contribuer au rétablissement de l'ordre constitutionnel et à la résolution pacifique de la crise en Haïti, la CARICOM a proposé, lors de sa rencontre du 31 janvier 2004, à Kingston en Jamaïque, un plan d'action préliminaire qui appelait au respect des résolutions de l'OEA, à la nécessité de définir les règles encadrant les manifestations, à la liberté des détenus, au désarmement des gangs, à la mise sur pied d'un conseil consultatif élargi ainsi qu'à la mise en place d'un nouveau gouvernement suite à la nomination d'un premier ministre neutre, indépendant et qui jouirait de la confiance de la population.

Au cours de la même période, l'OEA exprimait son appui ferme envers le gouvernement du président d'Haïti, Jean-Bertrand Aristide, dans ses efforts pour restaurer l'ordre public par des moyens constitutionnels et réclamait que cela se fasse dans le respect des engagements et des mesures proposées par la CARICOM¹³. De même, elle appelait l'opposition politique démocratique et la société civile à agir de manière responsable, à dénoncer le recours à la violence et à s'engager dans un processus démocratique respectant la proposition de la CARICOM¹⁴.

Toutefois, les opposants politiques d'Aristide ont rejeté le Plan d'action provisoire de la CARICOM, les troubles de l'ordre public se sont généralisés.

Le 5 février 2004, un groupe d'opposants armés au président Aristide s'est emparé du commissariat central de la ville des Gonaïves (nord-ouest) après une intense fusillade qui a occasionné de nombreuses pertes en vies humaines. L'attaque a été menée par des membres du Front de résistance révolutionnaire de l'Artibonite déclenchant une insurrection armée dans plusieurs régions du pays, notamment dans la partie nord du pays où les rebelles étaient les plus actifs. Les rebelles armés comptaient dans leurs rangs d'anciens militaires de l'armée haïtienne dissoute en 1995. Les insurgés se sont emparés de Cap-Haïtien, deuxième ville du pays située au Nord, le 22 février 2004.

¹² OEA, Assemblée générale, Résolution AG/RES. 1959 (XXXIII-O/03), "Appui au renforcement de la démocratie en Haïti".

¹³ Conseil permanent, Résolution CP/RES 861 (1400/04) "Appui au rétablissement de l'ordre public et au renforcement de la démocratie en Haïti".

¹⁴ Id.

Le Conseil permanent de l'OEA a alors demandé au Conseil de sécurité de l'ONU qu'il prenne des mesures urgentes nécessaires et appropriées, conformément à ce que prévoit la Charte des Nations Unies pour résoudre la crise en Haïti¹⁵.

Le 29 février 2004, le président Jean-Bertrand Aristide a quitté le pays.

Ce jour même, le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté la Résolution n° 1529, dans laquelle il prenait acte de sa démission comme président d'Haïti, reconnaissait Boniface Alexandre comme président en exercice, tel que le prévoyait la Constitution d'Haïti, et demandait aux États membres d' « appuyer la succession constitutionnelle et le processus politique survenu en Haïti »¹⁶.

M. Boniface Alexandre, le président de la Cour suprême, a assumé la fonction de président intérimaire, tel que le prévoit la Constitution d'Haïti. Alexandre était président de la Cour suprême depuis 2002. Il avait alors été désigné par Jean-Bertrand Aristide.

Le 4 mars 2004, un conseil tripartite a été mis sur pied, composé de représentants du parti Fanmi Lavalas, de l'opposition et de la communauté internationale (ONU/OEA). Ce conseil devait choisir les sept personnes qui allaient composer le « Conseil des sages » qui, le 9 mars 2004, nomma le nouveau premier ministre intérimaire d'Haïti, M. Gérard Latortue.

En 1963, Latortue avait quitté Haïti pour fuir le régime Duvalier. Il y est retourné en 1988 pour agir comme ministre des Affaires étrangères du gouvernement Manigat, mais il a dû quitter le pays à nouveau quelques mois plus tard à la suite d'un coup d'État militaire.

Le premier ministre intérimaire et le « Conseil des sages » ont ensuite sélectionné les membres de l'actuel gouvernement de transition parmi des bureaucrates, basant leur choix sur les compétences de ceux-ci, et non sur leur affiliation ou leurs relations politiques ou partisans.

Le Gouvernement de transition est donc formé d'Haïtiens qui, bien qu'ayant déjà assumé de hautes fonctions gouvernementales dans le passé, vivaient à l'extérieur du pays. Ils se sont engagés à ne pas se présenter à des postes électifs et à ne pas accepter de nominations à des charges publiques lors de la mise en place du nouveau gouvernement.

Le 8 juin 2004, l'Assemblée générale de l'OEA, réunie à Quito, en Équateur, a adopté une résolution reconnaissant le Gouvernement de transition d'Haïti et enjoignant le Conseil permanent de l'OEA à prendre « toutes les initiatives diplomatiques nécessaires, y compris les bons offices, pour le rétablissement complet de la démocratie en Haïti ».

Le 23 août 2004 l'accord entre Haïti, l'ONU et l'OEA a été signé. Cet accord prévoit la tenue d'élections présidentielles, parlementaires et locales en 2005.

Le Conseil électoral provisoire a déjà fait part de son intention de tenir des élections municipales le 6 novembre 2005, le premier tour des élections présidentielles et parlementaires le 27 novembre de la même année et, enfin, le second tour des élections présidentielles, si cela s'avérait nécessaire, le 18 décembre 2005.

¹⁵ OEA, Conseil permanent, Résolution CP/RES. 862 (1401/04), "Situation en Haïti".

¹⁶ Conseil de sécurité, Résolution S/RES/1529 (2004).

LA SITUATION POLITIQUE ACTUELLE

À partir du 29 février 2004, la Force multilatérale intérimaire (MIF), composée de 3 400 militaires (1 800 Américains, 800 Français, 460 Canadiens et 340 Chiliens), a eu le mandat, en vertu de la décision du Conseil de sécurité de l'ONU, de rétablir l'ordre public, de contenir les activités des groupes armés illégaux, d'assurer la sécurité des édifices publics et de garantir l'accès de la population à l'aide fournie par les agences humanitaires.

La Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) a été établie par la Résolution 1542 du Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies (ONU), adoptée le 30 avril 2004.

Le 25 juin 2004, le mandat de la MIF a été transféré à la MINUSTAH.

La MINUSTAH a entre autres le mandat :

- a) d'établir un environnement sécuritaire et stable;
- b) d'appuyer le processus politique, y compris la tenue des élections le plus tôt possible;
- c) de fournir un appui, de surveiller et de faire rapport sur la situation des droits de la personne.

En fait, aucune mission de l'ONU à ce jour n'a reçu un mandat aussi large concernant les domaines de la sécurité, du dialogue national, des élections, des droits de la personne, du développement des institutions, de l'organisation de la police et de l'appui au gouvernement dans la mise en place des mesures économiques pour le bon fonctionnement du pays.

Néanmoins, le mandat que lui a confié le Conseil de sécurité l'empêche de participer à des missions humanitaires. De plus, la MINUSTAH n'a pas les ressources nécessaires pour gérer ce type de projets en collaboration avec le gouvernement haïtien.

La MINUSTAH a une composante civile de 1 622 policiers et une composante militaire pouvant compter jusqu'à 6 700 militaires.

Lors de la visite de la délégation de la COPA, la MINUSTAH comptait 1 228 policiers civils et 4 489 militaires, ce qui correspondait respectivement à 76 % et 67 % du personnel prévu dans chaque catégorie. Le manque de personnel, autant militaire que civil, aurait empêché la MINUSTAH de réaliser pleinement son mandat.

La MINUSTAH maintient une brigade d'infanterie et deux autres bataillons à Port-au-Prince, où elle a son quartier-général, ainsi que des bataillons d'infanterie à Cap-Haïtien, Hinche, Jacmel, Gonaïves, Port-de-Paix et Les Cayes.

La Brigade Haïti, composée de troupes brésiliennes, est basée à Port au Prince où elle patrouille la ville et fouille les véhicules dans le cadre du programme de désarmement. Pour cette tâche, elle collabore avec la PNH et avec la CIVPOL. Elle escorte également les convois se dirigeant aux Gonaïves.

La composante militaire relève directement du Représentant spécial du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU) auquel répond le Commandant de la Force.

L'Assemblée générale de l'ONU a alloué à la MINUSTAH des ressources d'environ 379,05 millions de dollars américains pour la période du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005, et de 49,26 millions de dollars américains pour la période du 1^{er} mai au 30 juin 2004¹⁷. Les États-Unis et le Canada sont les pays qui contribuent le plus à la MINUSTAH.

LES CONDITIONS SOCIO-ÉCONOMIQUES ACTUELLES EN HAÏTI

LE CLIMAT D'INSÉCURITÉ

Lors du passage de la délégation de la COPA en Haïti, les rapports indiquaient une recrudescence récente de la violence dans le pays.

Certains soutiennent pourtant que compte tenu de l'état de misère dans lequel vivent les Haïtiens, le taux de violence pourrait être encore plus alarmant, vu la situation d'autres pays ayant des conditions socio-économiques identiques. Ainsi, le potentiel de criminalité serait très élevé.

Bien que la situation à Port-au-Prince ne soit pas hors de contrôle, la sécurité dans cette ville est fragile et volatile, et la population vivrait en état constant de crainte.

Dans la ville des Gonaïves, le manque d'initiative du Gouvernement de transition, la présence à peine symbolique de policiers ainsi que le trafic de drogues et de véhicules contribueraient à l'état d'insécurité observé.

Des rapports font état des activités d'individus et de groupes armés illégaux dans les principales villes du pays, parmi les *rebelles* qui seraient menés par Guy Philippe à partir de sa base dans la ville de Gonaïves. Il existerait également un nombre élevé d'agents de sécurité privés qui sont armés.

Selon les rapports sur Port-au-Prince, la violence atteindrait un taux alarmant dans les quartiers de Bel Air et de Cité Soleil, zones où la délégation de la COPA a pu constater qu'un nombre significatif de sympathisants d'Aristide habitent et continuent de revendiquer son retour, comme en témoignent les graffitis et les affiches d'apparence récente sur les murs.

Avec l'installation d'un poste de la MINUSTAH et l'intensification des patrouilles dans la région, la situation à Bel Air était maîtrisée, alors que la violence continuait à augmenter à Cité Soleil en raison des guerres de gangs.

Les « chimères », partisans de l'ex-président Aristide, sont accusées de faire usage de violence armée et de perpétrer des actes de terrorisme pour réclamer son retour au pouvoir. Cela est particulièrement vrai dans le quartier de Bel Air.

Les « chimères » seraient en fait des groupes armés qui auraient bénéficié de l'appui du gouvernement du président Jean-Bertrand Aristide et de la Police nationale d'Haïti (PNH).

La désintégration et la politisation de la police durant le gouvernement d'Aristide auraient conduit au trafic et à la prolifération des armes de poing.

¹⁷ ONU, Assemblée générale, Résolution n° A/RES/59/17, « Financement de la Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en Haïti ».

Des accusations ont été formulées contre le président sortant quant à son implication dans le trafic de drogues et à son appui à l'entrée d'Haïti dans le circuit international du narcotrafic.

La contrebande d'armes et le trafic de drogues à grande échelle avaient toujours cours au moment de la visite de la délégation de la COPA. Malgré les opérations réalisées par la MINUSTAH, très peu d'armes ont été trouvées jusqu'à présent.

Lors de la visite de la délégation de la COPA, il a été possible de constater que les agissements des groupes illégaux armés représentaient toujours un défi pour le Gouvernement de transition puisqu'ils compromettent la stabilité et la sécurité dans certaines régions du pays.

Les membres de la délégation ont également constaté que la répression, les actes de torture et d'autres violations sérieuses des droits de la personne, dont les forces policières du gouvernement Aristide ont été accusées, semblent compromettre l'action de la Police nationale d'Haïti (PNH). Ainsi, dans certaines localités, la population ne tolère pas sa présence. Le discrédit de l'institution policière accentuerait encore davantage le climat d'insécurité existant dans le pays, ce qui incite les ex-militaires à intervenir et, dans certaines circonstances, des conflits éclatent entre la population et la police.

LA DÉTÉRIORATION DES CONDITIONS SOCIO-ÉCONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTALES DU PAYS

Parmi les 8,5 millions d'Haïtiens, 2 millions vivent dans la région de Port-au-Prince.

Haïti occupe le 146^e rang sur 173 pays en ce qui concerne l'indice de développement humain.

Quelque 40 % des revenus du pays proviennent de l'argent envoyé par les Haïtiens qui habitent à l'extérieur du pays.

On estime que 52 % de la population d'Haïti vit au-dessous du seuil de pauvreté et que 51 % souffre de malnutrition chronique.

Dans le domaine de la santé, malgré la présence de nombreux médecins cubains, on observe un manque absolu d'organisations de soins hospitaliers.

Le taux d'analphabétisme de la population haïtienne atteint 52,9 %.

La proportion d'Haïtiens porteurs du VIH/sida est l'une des plus élevées au monde et la plus forte à l'extérieur de l'Afrique subsaharienne.

Plusieurs Haïtiens sont forcés d'immigrer pour trouver du travail, souvent dans des conditions difficiles.

Il a aussi été rapporté qu'à la suite de l'accroissement de la présence de la communauté internationale depuis le début de la crise, le nombre de prostituées a augmenté, notamment dans la région de Pétionville.

L'accroissement de l'exode rural semble être une conséquence de l'embargo international en vigueur dans le passé ainsi que de la chute de l'exportation des produits agricoles.

Les routes sont dans des conditions pitoyables, ce qui compromet la circulation des biens agricoles et la mobilité de la population.

Il est prévu que les États-Unis réalisent des travaux de génie militaire afin de restaurer les routes de la région des Gonaïves en mars 2005. D'ailleurs, l'ajout de troupes spécialisées en génie militaire serait l'une des principales revendications adressée par la MINUSTAH aux pays membres de l'ONU.

Lors d'un survol en hélicoptère de Port-au-Prince en route vers les Gonaïves, la délégation de la COPA a constaté une partie des graves problèmes environnementaux qui ravagent le pays, tels que le déboisement, l'érosion des sols et l'obstruction des rivières. Dans la plupart des villes visitées par la délégation, et principalement là où vivent les plus démunis, on a observé l'absence d'infrastructures de base, comme la présence d'égouts à ciel ouvert ainsi que l'inexistence de systèmes d'approvisionnement en eau et en électricité.

Les membres de la délégation ont aussi constaté la précarité des installations commerciales et résidentielles ainsi qu'un nombre élevé de constructions inachevées.

Les conditions d'hygiène et de préservation des aliments vendus dans les rues et les marchés populaires sont déplorable. Il en va de même des conditions de travail inconfortables de ceux qui survivent de ce commerce, notamment les femmes qui travaillent jusqu'après le coucher du soleil. Elles continuent alors leurs activités à la lumière des chandelles. Des enfants ont également été vus jouant pieds nus dans un égout à ciel ouvert.

Lors de la visite dans des secteurs défavorisés de la capitale haïtienne et de la ville des Gonaïves, la délégation de la COPA a observé qu'une partie significative de la population vit dans des secteurs surpeuplés aux conditions sous-humaines : habitations improvisées parmi les tonnes d'ordures, rues non pavées, égouts à ciel ouvert, et ce, sans approvisionnement en eau ni en électricité.

La mise en place de projets de collecte d'ordures est donc une question prioritaire.

Ces conditions mettent en lumière le fait qu'avec les années, les programmes d'assistance et d'aide humanitaires de la communauté internationale n'ont pas rejoint la population défavorisée, ce qui nous amène à croire que les ressources financières mises à la disposition de ce pays n'ont pas été correctement allouées ou gérées, qu'elles ont été distribuées de façon inadéquate ou encore que le contrôle de leur utilisation n'a pas été effectué de manière satisfaisante.

Quelques dirigeants du mouvement Lavalas, politiquement éloignés d'Aristide, affirment que le président sortant aurait manipulé la population défavorisée contre l'élite bourgeoise, tout en étant extrêmement inefficace sur le plan de la gestion, n'utilisant pas adéquatement les ressources mises à sa disposition.

Avec l'enlisement de la crise, les services publics, comme l'administration, la police, l'éducation, la santé et, d'une façon encore plus critique, la justice sont désorganisés.

La Conférence des donateurs organisée par l'ONU à Washington les 19 et 20 juillet 2004, avec la participation, entre autres, de la Banque mondiale, de la Commission européenne et de la Banque interaméricaine de développement, a promis au Gouvernement de transition d'Haïti plus d'un milliard de dollars en prêts et en dons pour la reconstruction du pays.

Lors de la visite de la délégation de la COPA à Haïti, on espérait l'arrivée à court terme des ressources qui permettraient la mise en place, le plus tôt possible, d'un vaste programme de réhabilitation socio-économique du pays et de promotion du développement.

Les autorités de la MINUSTAH affirment que la croissance économique, même restreinte, permettra la stabilisation du pays.

Il serait souhaitable que les gouvernements, particulièrement ceux des pays qui fournissent des ressources et du personnel à la MINUSTAH, présentent des projets bilatéraux de coopération socio-économique et d'aide humanitaire.

LES ENTRETIENS RÉALISÉS PAR LA DÉLÉGATION DE LA COPA

Dans cette section sont consignées les informations sur la situation politique et socio-économique d'Haïti recueillies par la délégation de la COPA lors des entretiens réalisés dans le cadre de la mission de bons offices.

LE GOUVERNEMENT DE TRANSITION

Selon le premier ministre Latortue, la question de la sécurité en Haïti ne pourra être résolue que par l'action de forces militaires et policières. La violence découle de la misère, de la perte d'espoir, de la marginalisation ainsi que de la pénurie d'eau, d'électricité et de travail, qui finissent par créer des conditions propices à la délinquance.

Le Gouvernement de transition soutient que la mise en œuvre d'un programme de développement social et économique, qui faciliterait la création d'emplois, la génération de revenus de même que la promotion des investissements, apporterait de l'espoir aux segments de la population qui vivent dans les zones les plus marginalisées. Il reconnaît par ailleurs que la bonne volonté humanitaire n'arrivera pas seule à favoriser le développement.

Le premier ministre croit que les failles qui ont été constatées au moment du déploiement de la MINUSTAH – « la mission allait dans une direction et la police allait dans une autre » - ont été résolues avec la création d'un groupe mixte PNH-MINUSTAH et avec l'instauration de réunions régulières entre le Gouvernement de transition et le représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU. C'est notamment pour cette raison que la violence a pu être réduite dans le quartier de Bel Air.

Le premier ministre affirme qu'il ne prétend pas que son gouvernement arrivera à supprimer tous les actes de violence, ce qui ne serait pas possible, mais qu'il cherche à faire en sorte qu'aucun parti politique n'en fasse usage pour arriver au pouvoir et que les criminels ne se mêlent pas de questions politiques.

Il invite tous les partis politiques à participer au processus électoral, y compris le parti Fanmi Lavalas. Il veut créer des conditions pour que la société devienne davantage démocratique, en acceptant la participation de tous.

Il ajoute que la démocratie ne peut survivre sans que tous les Haïtiens puissent participer au processus électoral en toute égalité, ce qui passe par la tenue d'élections libres et transparentes.

Il espère que le calendrier électoral sera fixé avant le mois de décembre 2004 et qu'à ce moment, l'élaboration des listes d'électeurs sera amorcée.

Il déplore que le Parlement ne siège pas, mais il espère que la situation reviendra à la normale avec la tenue d'élections.

Il croit que certains gouvernements nationaux hésitent encore à adopter des mesures visant la résolution de la crise en Haïti, celles-ci pouvant être considérées impopulaires. Il demande ainsi aux élus représentés par la COPA d'expliquer à leurs assemblées respectives ainsi qu'à leurs gouvernements, ce qui se passe en Haïti et à demander de l'aide pour son pays.

QUELQUES-UNES DES FORCES POLITIQUES

LA CONVERGENCE DÉMOCRATIQUE

Les opposants du président Jean-Bertrand Aristide, réunis dans le mouvement Convergence démocratique, soulignent que, durant son gouvernement sous l'enseigne de la torture, on a assisté à des actes de corruption, au trafic illégal de drogues et à la violence commise par des bandes armées, de même qu'à une répression systématique exercée contre ses adversaires politiques, les jeunes, les partis politiques et les mouvements paysans. La résidence de Victor Benoît et le bureau de Micha Gaillard, tous deux du KONAKOM, ont notamment été incendiés par des sympathisants d'Aristide.

Ils affirment qu'Aristide a institué un gouvernement populiste « bâtard », exploitant les secteurs les plus marginalisés de la population, tout comme Duvalier manipulait la question raciale lorsqu'il était au pouvoir.

Durant le gouvernement de l'ex-président Préval, la Chambre et le Sénat auraient été mis de côté. Les élections de 2000 auraient quant à elles représenté ni plus ni moins qu'un coup d'État électoral. Presque tous les parlementaires qui ont alors été élus, 72 des 83 députés et 26 des 27 sénateurs, étaient issus du mouvement Lavalas.

Ils affirment qu'ils ont tenté de négocier une issue à la crise électorale, mais qu'ils n'ont pas réussi en raison de la volonté d'Aristide de conserver tout le pouvoir.

Peu à peu, la population a ainsi commencé à comprendre que la violation sur le plan électoral avait comme conséquence ultime la violation des droits de la personne.

Les représentants de l'opposition ont remarqué que le mouvement de révolte contre Aristide a commencé le 5 décembre 2003, alors que le recteur de l'Université d'État a eu le genou fracturé par un commando de « chimères », groupe qui constitue le bras armé des sympathisants d'Aristide.

Ils soutiennent que, par principe, la Convergence démocratique cherchait un compromis. Ceux qui les accusaient d'être intransigeants en étaient donc venus à comprendre qu'il n'était plus possible de négocier avec Aristide.

Ils réfutent l'accusation attribuée à Aristide selon laquelle la Convergence démocratique ne souhaitait pas la tenue des élections. Ils ont contesté les élections de 2000, voulaient le départ d'Aristide, mais allèguent qu'ils n'aspireraient pas à accéder au pouvoir.

Ils ont indiqué que la Convergence démocratique ne se débattait en fait que contre deux adversaires : Aristide et les Américains. Ils ont remarqué qu'une semaine avant le départ d'Aristide, le Secrétaire d'État adjoint des États-Unis, M. Roger F. Noriega dirigeait une délégation internationale qui demandait à la Convergence démocratique qu'elle accepte le maintien d'Aristide au pouvoir et la nomination d'un premier ministre indépendant.

Ils affirment que la Convergence démocratique n'a pas accepté la proposition selon laquelle le départ d'Aristide se ferait durant une période de transition de six mois. Par conséquent, ils se sont sentis « volés dans leur volonté » lorsque les Américains sont « partis » avec Aristide.

La « presse du Nord » aurait trafiqué les faits en affirmant que les rebelles avaient délogé Aristide, quand, en fait, c'était la Convergence démocratique qui travaillait pour son départ. Ils ne pouvaient être reliés à Guy Philippe qui n'avait aucun lien avec la cause défendue par la Convergence démocratique.

Ils reconnaissent d'autres erreurs qu'ils auraient commises en 1996, alors qu'ils affirmaient que les duvaliéristes, les « macoutes » et les ex-militaires ne pouvaient pas participer à la course au pouvoir. Aujourd'hui, ils ne disent pas que les sympathisants du mouvement Lavalas ne devraient pas « faire partie du jeu », mais seulement que les « chimères » ne devraient pas y participer.

Ils affirment que la « gauche démocratique » se trouve à la croisée des chemins, entre l'anarco-populisme d'Aristide et le retour de la vieille droite, raison pour laquelle elle dépend de l'appui ferme de la communauté internationale, des gouvernements, du peuple et du Parlement pour s'en sortir.

Ils luttent pour le rétablissement de l'État de droit, pour la « réinstitutionnalisation » du pays.

Ils insistent sur la nécessité de la coopération économique, d'autant plus que le gouvernement d'Aristide n'a fait que produire de nouveaux riches. Ils ont aussi besoin d'une plus grande coopération politique. Ils espèrent que des autorités légitimes soient élues lors de suffrages bien organisés, afin qu'ils puissent trouver la paix et la stabilité. Sans l'aide de la communauté internationale, cette lutte s'avèrera difficile.

Ils ajoutent que la MINUSTAH, dont le travail n'a rien à voir avec une force d'occupation, garantit une certaine sécurité, bien que bon nombre de personnes déplorent le fait que la mission n'ait pas eu une emprise plus ferme sur les « chimères ».

La stabilité qui doit être assurée par la MINUSTAH est nécessaire pour la tenue des élections et pour que le pays puisse à nouveau attirer des investissements.

Ils affirment que la situation politique au Venezuela est distincte de celle vécue en Haïti, estimant que les différends entre les deux pays devraient être résolus. Ils voient d'un bon œil la coopération de l'Union interaméricaine des organismes électoraux, dont le président provient du Panama et dont le secrétaire est du Costa Rica, lors de la tenue éventuelle des élections.

Ils croient que la démission de la présidente du Conseil électoral provisoire, qui avait « une personnalité conflictuelle », favorisera l'évolution du processus électoral.

LE MOUVEMENT LAVALAS

Selon ses représentants, le mouvement Lavalas prendrait en considération toutes les classes sociales, plus particulièrement les segments les plus défavorisés de la population. Il défendrait un idéal de justice sociale chez les plus démunis.

Ils estiment que le fait de se réunir avec des représentants du parti Fanmi Lavalas constitue un geste courageux de la part de la délégation de la COPA. Les sympathisants de ce parti seraient les plus persécutés depuis le départ de Jean-Bertrand Aristide du pays, surtout dans les quartiers populaires. La persécution serait notamment exercée par le Gouvernement de transition.

Plusieurs des anciens sympathisants de Jean-Bertrand Aristide ne veulent pas débattre de la question de la démission ou de la destitution de celui-ci. Ils ne sont plus intéressés à déterminer s'il a choisi de quitter ou s'il a changé d'idée depuis son départ.

Selon eux, Aristide représente un symbole d'espoir pour une partie significative de la population qui souffre encore de son non-développement.

Ils espèrent que la COPA, de par ses relations avec les gouvernements latino-américains et nord-américains, puisse intervenir en vue de freiner la « répression aveugle » et contribuer à la mise en œuvre de la démocratie en Haïti.

Ce n'est pas la force de stabilisation américaine ou brésilienne qui aidera Haïti, mais le consensus que les Haïtiens eux-mêmes doivent atteindre. Ils ne veulent pas s'immiscer dans le conflit entre la bourgeoisie et les masses défavorisées. Les Haïtiens ont davantage besoin de trouver un espace où tous les partis puissent s'exprimer et se manifester publiquement.

Les partisans de l'ex-président Jean-Bertrand Aristide admettent que des erreurs ont été commises, que des abus de pouvoir se sont produits, ce qui ne justifierait pas, cependant, l'exclusion du Parti Lavalas du dialogue national, ni la répression systématique contre les masses pauvres. Le fait de souhaiter le retour d'Aristide serait ainsi utilisé comme prétexte pour justifier la répression.

Toujours selon les représentants de Lavalas, le Gouvernement de transition blufferait lorsqu'il parle d'un dialogue, puisqu'on empêche les partisans de leur mouvement de s'exprimer et que plusieurs d'entre eux sont forcés à l'exil ou se retrouvent en prison. Le pays vivrait dans une véritable « dictature féroce ».

Le premier ministre Latortue serait un modéré, mais les autres ministres du gouvernement seraient des opposants au mouvement Lavalas et des rebelles puisque, malgré les erreurs commises, Aristide était le président élu démocratiquement.

Ils ont informé les membres de la délégation de la COPA du fait que la Chambre des députés est fermée depuis l'expiration du mandat des députés. Selon eux, quinze sénateurs seraient maintenant en prison ou en exil. Seul trois sénateurs seraient toujours libres, mais on les empêche d'entrer au Parlement ou d'assumer leurs fonctions. Ils ont notamment été privés de l'usage de leurs véhicules officiels. Jusqu'au moment de l'emprisonnement du président du Sénat, ils recevaient encore leurs salaires.

Ils se disent satisfaits de la solidarité démontrée par la communauté internationale et affirment qu'ils souhaitent aller aux urnes et continuer à être liés avec Aristide, qu'ils considèrent comme leur « chef spirituel », bien qu'ils reconnaissent les erreurs qu'il aurait commises durant son dernier gouvernement.

Ils soutiennent que Fanmi Lavalas n'est pas seulement constitué d'Aristide, mais qu'il compte d'autres leaders éventuels qui veulent aussi que le droit d'exister de leur mouvement soit reconnu par le Gouvernement de transition.

Ils affirment qu'avec le départ d'Aristide, un autre coup d'État classique est survenu. Les élites politiques et économiques d'Haïti n'ont pas réussi à vivre dans un régime démocratique.

Même avec le départ d'Aristide, aucun autre leader politique n'aurait émergé puisqu'une grande partie de la population le soutient encore.

Ils croient aux élections parce qu'ils sont toujours majoritaires. Ils affirment par ailleurs qu'il ne peut y avoir deux types de pouvoir en démocratie, un pour les pays bien nantis et un autre pour les pays moins développés.

Ils affirment être contre la violence et en faveur de la paix ainsi que d'un dialogue qui embrasse tous les secteurs.

Aujourd'hui, les masses paraissent plus affligées avec la tentative d'isolement de Fanmi Lavalas, qui jouirait encore de l'appui de 60 % à 70 % de la population.

Ils remarquent que, outre l'ex-premier ministre Yvon Neptune, au cours du mois d'octobre 2004, trois autres parlementaires et dirigeants du parti Fanmi Lavalas ont été incarcérés. Parmi eux figuraient le président du Sénat, M. Yvon Feuillé, un ex-député et président de la Chambre, M. Rudy Hériveaux ainsi qu'un sénateur, M. Gérald Gilles, qui fut plus tard libéré. Il y a bon nombre de prisonniers politiques qui ne connaissent pas la nature des crimes dont ils sont accusés ou sans preuve démontrant qu'ils seraient les auteurs intellectuels des délits.

Même avec le départ d'Aristide, ils voudraient que soit mis en œuvre le Plan d'action de la CARICOM. Ils seraient même d'accord pour que le premier ministre soit de l'opposition, mais que le gouvernement soit de co-habitation et non anti-Lavalas comme le serait, selon eux, l'actuel Gouvernement de transition.

Ils admettent que certains partisans de l'ex-président Aristide sont des extrémistes, auteurs présumés d'actes de violence. Toutefois, ils affirment que l'idéal du mouvement Lavalas reste inchangé et que pour cette raison ils s'opposent à la violence.

Ils espèrent que tous les leaders politiques puissent s'asseoir à la même table pour enrayer le sentiment de vengeance et que la communauté internationale aide à la formation d'un gouvernement de consensus respectant le véritable État de droit.

Ils estiment qu'ils y auraient actuellement plus de 4 500 prisonniers politiques, et que plus de 3 000 auraient été emprisonnés à partir de février 2004.

Ils affirment qu'ils ne participent pas au Conseil électoral provisoire parce que chaque fois qu'ils réclament la place qui leur revient, le Gouvernement de transition commet des actes arbitraires qui les empêchent d'y participer.

Ils prétendent que la population aurait décidé de faire des manifestations pour réclamer le retour du président Aristide parce que la MINUSTAH garantit sa sécurité, notamment face à d'éventuelles agressions de la part de la police haïtienne.

Ils ne croient pas qu'il sera possible de tenir des élections si des partisans du mouvement Lavalas sont détenus comme prisonniers politiques. Ils espèrent que la communauté internationale n'offre pas son soutien si le suffrage est organisé dans ces conditions.

Ils soutiennent qu'à peine 10 % de la population a participé aux élections présidentielles de 2000 parce qu'il n'y avait pas de candidats forts contre Aristide et rappellent que le nombre d'électeurs avait été bien supérieur lors des élections législatives tenues en mai de la même année.

Jusqu'alors, ils n'avaient pas remarqué l'atteinte aux droits de la personne par le Gouvernement de transition.

L'ORGANISATION DU PEUPLE EN LUTTE

L'Organisation du peuple en lutte (OPL), d'abord appelée l'Organisation politique Lavalas, a représenté, à partir de 1991, un courant organisé au sein du mouvement Lavalas. L'OPL s'est détaché de ce dernier par un processus graduel à la suite de désaccords politiques.

En 1995, l'OPL, parti majoritaire au Parlement, occupait la Présidence du Sénat et de la Chambre des Députés. Il désigna comme premier ministre, Monsieur Rosny Smarth qui démissionna en 1997, consacrant ainsi la rupture avec le mouvement Lavalas. L'OPL renonça alors à sa dénomination « Lavalas » en s'appelant « Organisation du Peuple en Lutte ». Depuis, l'OPL représente l'une des principales force d'opposition au Parti Lavalas.

Selon les représentants de l'OPL, la désorganisation de l'État et les problèmes structurels dans le pays ne sont pas suffisants pour expliquer la situation haïtienne. Le mouvement Lavalas aurait créé de grandes attentes en 1990. Dix années plus tard, il n'aurait réussi ni à organiser le peuple, ni à redresser l'État.

À l'exemple de la Somalie, Haïti voit l'émergence de « seigneurs de guerre », avec des gangs qui attaquent des personnes et qui détournent l'aide à leur propre compte.

Ils prétendent que les institutions, que le gouvernement antérieur aurait totalement détruites, doivent être reconstruites. Ils donnent l'exemple du Parlement qui n'a jamais fonctionné. De même, le peuple devrait être organisé pour faire face aux catastrophes et développer la légitimité du pouvoir. Dans le cas contraire, l'aide humanitaire ne pourra faire la différence.

Ils affirment qu'il y a des forces au sein de différents segments de la société haïtienne, y compris dans la diaspora, tout comme au sein du mouvement Lavalas qui ne souhaitent pas la tenue des élections. C'est également le cas des ex-militaires et de factions politiques non organisées qui défendent leurs propres intérêts.

Haïti aura besoin de la solidarité et non de l'intervention internationale, en appuyant les actions d'un gouvernement légitime qui puisse interagir avec les autres pays.

Ils estiment que la décomposition des Forces armées d'Haïti est une conséquence du coup d'État militaire de 1991. Par ailleurs, au moment où la démobilisation était réalisée par décret, Aristide aurait créé une force policière politisée. Ainsi, on ne saurait parler de l'existence, sous son gouvernement, d'une force de sécurité à proprement parler.

Ils soulignent que c'est la première fois que l'Amérique latine s'intéresse à la situation d'Haïti, ce qui aurait engendré de grandes attentes. Avec la présence de forces latino-américaines, particulièrement le Brésil, l'Argentine et le Chili, ils pensent qu'un nouveau projet de mondialisation de même qu'un nouveau projet de coopération avec Haïti sont mis en œuvre. Ils croient toutefois que cela pourrait constituer un « élément de préoccupation » dans la dynamique mondiale.

Ainsi, ils préviennent que les forces étrangères ne peuvent garantir à elles seules la tenue d'élections, ni la légitimité du processus électoral. Une « intervention » infrastructurelle, qui inclurait l'apport d'investissements qui rejoindraient la population la plus démunie, est nécessaire pour faire en sorte que celle-ci se « sente incluse ».

Ils affirment avoir observé que les forces internationales constituent une véritable force policière, réalisant, par exemple, une vaste campagne de recrutement qui puisse être perçue par la population, prouvant ainsi que les dépenses ne sont pas uniquement réalisées au chapitre des forces militaires.

Ils jugent que l'État haïtien se montre inapte à juguler la violence perpétrée par les groupes armés.

Ils affirment en outre que les troupes étrangères ne devraient pas être en Haïti, mais que leur présence est nécessaire, compte tenu du caractère « exceptionnel » de la situation.

Ils soutiennent que si des élections étaient organisées, la crédibilité de la MINUSTAH s'en trouverait accrue.

Ils rappellent que l'accord d'avril 2004 stipule que le Gouvernement de transition doit enquêter sur les cas de corruption commis durant le gouvernement de l'ex-président Aristide. Ils soutiennent ainsi qu'on ne peut affirmer que le Gouvernement de transition ait donc un « parti pris » pour le simple fait d'avoir nommé une commission indépendante d'enquête sur les faits.

Ils estiment qu'Aristide, comme toute autre personne, doit rendre des comptes devant la Justice pour les crimes qu'il aurait commis alors qu'il était président. L'expédition d'un mandat d'emprisonnement serait justifiée par le fait que le gouvernement détiendrait des preuves plus qu'accablantes contre lui, et qu'Aristide ne peut jouir d'une quelconque impunité.

Ils rappellent que c'est le mouvement Lavalas lui-même qui aurait décidé de ne pas participer au Conseil électoral provisoire, même après que le Gouvernement de transition ait offert à trois reprises la prorogation du délai pour la nomination de son représentant.

Ils soutiennent qu'il n'y a pas de prisonniers politiques en Haïti et que des mandats ont été émis contre des parlementaires affiliés à Fanmi Lavalas seulement après la confirmation, par un magistrat, des preuves de responsabilité intellectuelle quant aux délits qui auraient été commis en septembre 2004.

AUTRES RENSEIGNEMENTS

Certains rappellent que le départ d'Aristide a été traumatisant et que le groupe politique qui l'appuyait s'est divisé : d'un côté on voulait contribuer à la reconstruction démocratique, alors que de l'autre on favorisait la déstabilisation.

Les comptes rendus rapportent qu'une partie des militants du parti Fanmi Lavalas ne poseraient pas le retour d'Aristide comme condition à sa participation au dialogue, mais exige le respect d'une position de négociation qui aurait été déjà présentée au Gouvernement de transition et qui comprendrait notamment la formation d'un nouveau conseil électoral provisoire, la nomination d'une nouvelle direction pour la PNH, la libération des prisonniers politiques, le renforcement de la sécurité publique, l'accroissement des effectifs de la MINUSTAH ainsi que le désarmement de tous les groupes illégaux du pays.

Certains affirment que si le mouvement Lavalas rejetait expressément la violence commise par quelques partisans d'Aristide, son intégration dans le processus politique serait plus facile, tout comme la libération des présumés prisonniers politiques.

Plusieurs jours avant la visite de la délégation de la COPA, les partisans de l'ex-président d'Aristide ont organisé une manifestation à Port-au-Prince pour réclamer le retour de celui-ci. Selon les estimations de la force militaire de la MINUSTAH, le nombre de participants était bien en deçà des attentes. La police a dispersé les participants à la fin de la manifestation parce que les organisateurs n'avaient pas demandé d'autorisation pour la tenue de celle-ci. Néanmoins, une journaliste envoyée par une chaîne de télévision internationale a souligné que c'était la première fois que les partisans de l'ex-président Aristide avait pu réclamer publiquement son retour depuis les événements de février 2004. Selon elle, cela n'était possible qu'en raison de la présence de la force de maintien de la paix de l'ONU.

Suite à la démission de la présidente du Conseil électoral provisoire (CEP), survenue alors que la délégation de la COPA se trouvait en Haïti, plusieurs estimaient que les divergences politiques qui se manifestaient au sein de cet organismes allaient être atténuées.

La MINUSTAH appuie le travail du CEP et aurait exigé la reconnaissance de tous les groupes politiques existants. Le Gouvernement de transition nie que le mouvement Lavalas ait perdu la possibilité de participer qui lui avait donnée plus tôt. Les dirigeants du mouvement Lavalas, quant à eux, posent la libération des prisonniers politiques comme condition à leur participation aux travaux du CEP.

Certains soutiennent qu'il existe des forces qui s'opposent à la tenue d'élections parce que, en plus de bénéficier de la transition, ils craignent que le mouvement Lavalas n'en sorte vainqueur. Il y a de nombreux partis qui savent qu'une fois les résultats du suffrage divulgués, ils seront probablement voués à la disparition et, en conséquence, ne manifestent pas beaucoup d'intérêt pour la tenue d'élections.

La population ne dispose pas de cartes d'électeur, et il n'existe pas non plus de liste officielle des électeurs. À l'occasion de la visite de la délégation de la COPA, le processus d'inscription des électeurs en vue des élections n'était toujours pas amorcé. On attendait le début du dialogue entre les parties, de même que l'envoi de ressources par la communauté internationale.

A cette période, il était aussi question de convoquer une assemblée nationale constituante.

Plusieurs soutenaient que le fait que le Gouvernement de transition soit uniquement composé d'experts engendrerait un manque d' « instinct politique ». Celui-ci se contenterait de préparer le terrain pour le prochain gouvernement, sans entreprendre d'initiatives majeures.

Certains font aussi état d'un manque de vision du Gouvernement de transition dans l'administration du pays jusqu'à la tenue d'élections et qui, pour cette raison, serait condamné et chercherait donc à jeter la responsabilité de la recrudescence de la violence sur la MINUSTAH tout en lui demandant de mettre en œuvre des mesures sociales.

On a également dénoncé le manque d'expérience du Gouvernement de transition dans les négociations avec les groupes politiques dissidents.

D'autres soutiennent que le Gouvernement agirait de manière différente avec les représentants d'une force politique donnée, ce qui compliquerait, ou même empêcherait, le rétablissement d'un climat de sécurité et la réconciliation politique. À titre d'exemple, la délégation de la COPA a été informée de l'incarcération d'ex-parlementaires du parti Fanmi Lavalas, de l'émission d'un mandat d'emprisonnement contre l'ex-président Aristide et de la création d'une commission visant à enquêter sur les actes de corruption commis sous le gouvernement d'Aristide.

En revanche, parmi les qualités attribuées au Gouvernement de transition, citons l'absence de corruption, le respect des droits de la personne et les efforts démontrés en vue d'éviter que les corps policiers ne commettent ce type de violations.

LA MINUSTAH

Les rapports font état de certaines difficultés éprouvées par la Brigade Haïti. Elle a notamment été impliquée dans diverses situations difficiles en raison d'un manque d'informations précises ou fiables ce qui a eu pour effet de réduire sa capacité de combat. La Brigade est aussi désavantagée par son manque de personnel spécialisé dans la cueillette et l'analyse du renseignement, celui-ci étant exclu du mandat du Conseil de sécurité. Elle fait également face à une perte de confiance d'une partie de la population à la suite de l'échec de projets d'infrastructure et d'aide humanitaire menés par la MINUSTAH. Enfin, dans certaines circonstances elle ne peut intervenir en raison du manque de troupes.

La population accordait davantage son appui à la MINUSTAH mais une « impatience normale » s'est manifestée de la part des Haïtiens et de la communauté internationale qui espéraient que la mission accomplisse davantage en quatre mois sur le terrain.

Selon ses commandants, les troupes de la MINUSTAH ont été la cible d'attaques, et au moment où la délégation de la COPA se trouvait en Haïti, la population demandait davantage de sécurité et d'interventions sociales.

Malgré cela, les attaques contre les forces de la MINUSTAH ne reflètent pas une opposition générale à la présence de l'ONU dans le pays puisqu'elles sont limitées à quelques quartiers de Port-au-Prince.

Les autorités de la MINUSTAH soutiennent que la communauté internationale ne peut réaliser des élections éclair et sans suivi (« *hit and run* »), mais qu'elle doit promouvoir un dialogue national qui permettra le rétablissement des institutions haïtiennes. Elles soulignent également l'importance de la participation des parlementaires latino-américains dans la conduite de ce processus.

La participation des pays latino-américains (Brésil, Argentine, Uruguay, Paraguay, Chili et Pérou) à la MINUSTAH et dans les initiatives de la communauté internationale visant à surmonter la crise actuelle à Haïti est vue de façon positive et avec des attentes énormes, puisque malgré les difficultés socio-économiques que ces pays affrontent, ils continuent à se montrer solidaires d'Haïti. Tout en respectant la souveraineté haïtienne, ils apportent l'assistance technique et financière dont le pays a besoin pour retrouver sa stabilité politique.

Les dirigeants de la MINUSTAH souhaitent que les effectifs de la mission soient complets avant de procéder au désarmement et au démantèlement des groupes armés illégaux. Ils souhaitent également que la communauté internationale débloque l'aide économique destinée aux masses les plus défavorisées.

Les autorités de la MINUSTAH admettent que le but de leur mission n'est pas d'éliminer la violence structurelle existante au sein de la société haïtienne, ce qui serait un vœu pieux. Son but est plutôt de rendre possible le bon fonctionnement du pays et d'éviter que la violence ne compromette l'existence des institutions. Pour ce faire, il est nécessaire que ceux qui sont au pouvoir rompent les liens avec la violence pratiquée par les groupes illégaux armés.

AUTRES ACTEURS HAÏTIENS

Bien qu'elle n'ait pas pu se réunir avec ses représentants, la délégation de la COPA a pu identifier, au cours de sa mission, deux autres acteurs dont les actions doivent être prise en compte dans l'analyse de la situation politique.

LES EX-MILITAIRES DES FORCES ARMÉES D'HAÏTI (FAD'H)

Le président Jean-Bertrand Aristide a aboli les Forces armées d'Haïti (FAd'H) en 1995, après son retour au pouvoir, en octobre 1994, qui faisait suite au coup d'État militaire de 1991.

Avec le déclenchement de la crise actuelle, l'instabilité politique et le climat d'insécurité qui règne dans les rues auraient facilité la mobilisation d'ex-militaires qui, au moment de la visite de la délégation de la COPA, jouaient, dans certaines circonstances, le rôle de forces policières. C'était notamment le cas d'un nombre significatif de localités où des corps policiers ont été démantelés.

À la suite de la crise, on affirme que les ex-militaires auraient, dans certaines circonstances, « humilié » la police avec l'appui de la population, qui la considérait comme faisant partie du système répressif du gouvernement du président Aristide.

Un grand nombre d'ex-militaires seraient concentrés dans les villes de Cap-Haïtien, dans le département du Nord, et de Hinche, dans le département Central.

À Cap-Haïtien, après les conflits avec les forces policières, on raconte que des ex-militaires auraient assumé des fonctions typiquement de nature policière, comme la détention de personnes.

L'action des ex-militaires dans cette ville aurait été financée par des commençants qui craignaient que ceux-ci ne forment éventuellement une armée privée.

Les forces armées ont été abolies sans que la règle constitutionnelle qui prévoit l'élaboration d'un régime de paiement de pensions destiné aux ex-militaires n'ait été abrogée. C'est pour cette raison que la tentative de réorganisation d'une partie des ex-militaires, dont certains n'ont pas été désarmés, constitue un des principaux problèmes auxquels la MINUSTAH doit actuellement faire face.

Des ex-militaires hauts gradés collaboreraient avec le Gouvernement de transition et occuperaient des postes dans des ministères et le secteur privé. Les militaires de grades moins élevés, qui se trouvent dans une situation économique précaire et qui ont conservé leurs armes, ont pour leur part investi les rues.

Quelques jours avant la visite de la délégation de la COPA, des rumeurs couraient selon lesquelles des ex-militaires planifiaient d'occuper les commissariats de police du pays. La MINUSTAH a mobilisé plusieurs contingents pour aider la police à empêcher ces occupations. Après les affrontements ayant causé deux morts, les ex-militaires ont tout de même investi les commissariats à Petit Goâve et à Cap-Haïtien.

Plusieurs groupes armés illégaux ont tenté d'exercer le pouvoir de la police de façon illégale. Cette situation a été condamnée par le Conseil de sécurité de l'ONU¹⁸.

Selon le mandat que lui a confié le Conseil de sécurité de l'ONU, la MINUSTAH doit assister activement les institutions de sécurité du Gouvernement de transition, notamment pour limiter les activités de tous les groupes armés illégaux. Récemment, la Brigade Haïti du contingent brésilien a dû occuper les commissariats de Thomazeau et de Grand Goâve.

Une commission composée du Gouvernement de transition et des représentants des ex-militaires a été créée pour tenter de trouver une issue négociée à cette situation. Le 12 septembre 2004, les parties étaient notamment venues à un accord, en vertu duquel elles reconnaissaient la légitimité des revendications des ex-militaires, les obligeaient à libérer les édifices publics et à remettre les pièces d'équipement ainsi que le matériel des FAd'H, leur garantissaient la réception d'une indemnisation et attribuaient des réparations aux militaires victimes de la violence politique. Depuis lors, les négociations seraient au point mort.

Par ailleurs, le Gouvernement de transition aurait déclaré qu'il n'entend pas réorganiser les forces armées, car cette fonction revient au gouvernement qui sera élu en même temps que le nouveau parlement.

LA POLICE NATIONALE D'HAÏTI (PNH)

Le gouvernement du président Jean-Bertrand Aristide a été accusé de politiser la Police nationale d'Haïti (PNH). Certaines unités auraient commis de graves violations des droits de la personne, notamment en tentant de réprimer l'opposition. De plus, Aristide aurait accordé des promotions absurdes, démobilisant ainsi la PNH.

Lors de la visite de la délégation de la COPA, la Police nationale d'Haïti (PNH) était en pleine restructuration. Au début de la crise actuelle, la PNH comptait 2 500 policiers. Même si on en compte présentement 4 000, ce nombre est très inférieur aux 12 000 souhaitables.

La PNH manque de véhicules, d'armement et de matériel de communication. De nombreuses installations policières ont été détruites dans plusieurs villes, y compris aux Gonaïves, à la suite de l'aggravation de la crise politique.

À Port-au-Prince et dans les environs, il nous a été possible de constater une importante présence policière.

Selon les informations reçues, la PNH est violente, non fiable, mal préparée et mal organisée. De plus, certains policiers agiraient comme informateurs pour des gangs criminalisés. Par contre, la PNH serait efficace comme escorte dans les activités généralement attribuées aux services de pompiers ainsi que dans les opérations recevant l'appui du contingent militaire de la MINUSTAH et de la CIVPOL.

L'absence d'une coordination préalable entre la PNH et la MINUSTAH représenterait également un problème. À maintes reprises, la MINUSTAH aurait été surprise par les demandes d'appui de la PNH après que cette dernière ait déjà lancé l'opération et se soit retrouvée dans une situation problématique.

¹⁸ Déclaration du Président du Conseil de Sécurité de l'ONU du 10 septembre 2004 (S/PRST/2004/32).

Une des tâches de la MINUSTAH est précisément d'appuyer la réforme et la restructuration de la PNH.

CONCLUSIONS ET PROPOSITIONS

Les actions du Gouvernement de transition d'Haïti et celles de la MINUSTAH, de même que les initiatives prises jusqu'à présent par la communauté internationale dans le but d'amener une solution à la crise haïtienne, ne sont pas encore suffisantes, malgré toutes les bonnes intentions, pour mettre un terme à l'instabilité politique et au climat d'insécurité dans le pays.

Un climat de méfiance persiste entre les principaux protagonistes responsables du déclenchement de la crise haïtienne au sujet de la stabilisation politique complète et de l'avenir du pays.

Les retards, la bureaucratie, la non-définition des priorités de même que l'absence de planification et de coordination entre la communauté internationale et le Gouvernement de transition, dans la réalisation des investissements et de la mise en place des programmes sociaux, accélèrent la détérioration des conditions socio-économiques déjà désastreuses dans lesquelles vit la majorité de la population haïtienne, en dépit des efforts réalisés pour surmonter ces obstacles.

On doit reconnaître qu'avant la recrudescence de la crise, les défis socio-économiques étaient déjà nombreux. Avec l'aggravation de l'instabilité politique, c'est de nouveau la population civile qui souffre le plus et qui subit les conséquences.

Que ce soit une coïncidence ou non, on observe que les tensions politiques et la violence actuelles à Haïti, ayant provoqué l'éclatement de la crise actuelle, ont augmenté après la fin de chacune des missions de l'ONU en Haïti : la Mission de la Police civile des Nations Unies à Haïti (MIPONUH) en 2000, la Mission civile internationale en Haïti (MICIVIH) et la Mission internationale d'appui à Haïti (MICAH), et suite au gel, en 2001, de l'aide offerte à Haïti par les pays donateurs et les institutions financières internationales.

La misère totale d'une bonne partie de la population, dont une proportion alarmante vit sous le seuil de la pauvreté, ne vient que renforcer le manque de crédibilité et l'apathie politique, les actions et les institutions de l'État étant tout simplement absentes ou inefficaces. Paradoxalement, cela contribue à déresponsabiliser ceux qui devraient participer plus activement à la vie politique.

La persistance historique de ce contexte socio-économique, détérioré par l'intensification de la violence et la prolifération d'individus ou de groupes illégaux armés reliés aux détenteurs du pouvoir ou aux opposants au régime, rend quasiment impossible l'établissement et la gestion durable de pactes sociaux et politiques ainsi que la tenue d'élections libres et transparentes assurant une alternance dans l'exercice du pouvoir.

On observe également une confusion entre des actes commis pour des motifs politiques et des délits de nature courante perpétrés par des gangs ou des individus armés, ainsi que

l'exploitation politique évidente et délibérée de ce désordre, où même les crimes non politiques sont attribués aux partisans du président sortant ou à ses opposants politiques.

La constante diffusion de rumeurs par la presse locale et internationale ainsi que par les autorités locales contribue énormément à la propagation de cette « culture de la peur » et à la maximisation de la violence.

À tout le moins pendant la visite de la délégation de la COPA à Haïti, toutes les factions et tous les partis politiques haïtiens rencontrés par celle-ci se sont prononcés en faveur du maintien des troupes de la MINUSTAH, à condition que cette Mission continue d'agir de façon impartiale et dans le respect de la souveraineté d'Haïti.

On attend de la MINUSTAH qu'elle puisse continuer à collaborer au retour du climat de sécurité et à une stabilisation politique concrète.

Bien que plusieurs prétendent réaffirmer l'indissociabilité, l'interdépendance et l'interrelation des droits de la personne, il a été possible d'identifier un consensus raisonnable entre les Haïtiens et les étrangers qui ont rencontré la délégation de la COPA pour que la communauté internationale change la cible de ses actions, de façon à ce que les mesures visant la stabilisation politique du pays et le rétablissement du climat de sécurité ne soient pas priorisées au détriment de la reprise socio-économique²⁰.

Les groupes rencontrés espèrent que le paradoxe existant dans n'importe quelle mission de paix de la communauté internationale soit, cette fois-ci, réglé au profit de la population démunie. S'il est vrai qu'en l'absence d'un environnement sécuritaire, aucun pays ne reçoit d'investissements de l'extérieur, on croit que, dans le cas précis d'Haïti, la communauté internationale pourra contribuer encore davantage à la création et au maintien des conditions de sécurité au fur et à mesure que les projets d'infrastructure et que les actions sociales prendront forme, ce qui bénéficiera effectivement aux plus démunis.

La lutte contre la détérioration des conditions socio-économiques et environnementales du pays, avec la croissante exclusion d'une partie de plus en plus importante de la population, doit se faire de façon urgente, efficace et simultanée, sinon on verra l'instabilité politique déjà aiguë du pays s'accroître davantage.

Par contre, il faut également créer des conditions, notamment culturelles, pour mettre fin à la polarisation radicale qui a, de tout temps, compromis la voie démocratique et l'alternance dans l'exercice du pouvoir. La situation politique propre à Haïti veut que tout groupe au pouvoir cherche à se renforcer pour y rester indéfiniment. Il ne se limite pas à une simple victoire électorale. Le but est toujours d'exclure de la scène politique ou de toute possibilité de compétition électorale postérieure, ceux qui représentent un adversaire politique, que ce soit par la suppression des élections ou par la fraude au moment de celles-ci.

En réalité, depuis longtemps Haïti ne connaît pas une vraie culture démocratique, à supposer qu'elle l'ait déjà vécue auparavant.

Par contre, le consensus actuel veut que la stabilité, la paix et le développement soient des concepts directement liés à la démocratie. C'est ainsi que l'une de ces trois conditions ne peut se concrétiser pleinement sans l'accomplissement de l'autre.

²⁰ Selon l'esprit, par exemple, de la Résolution de l'OEA AG/DEC. 31 (XXXIII-O/03).

La tendance est d'ailleurs encore plus radicale en ce sens qu'il n'est pas possible de parler d'une démocratie pleine et entière si tous les acteurs sociaux ne participent pas à l'édification du consensus nécessaire à son propre renforcement.²¹

Pour une solution pacifique et durable de la crise politique à Haïti, il serait nécessaire d'établir un dialogue profond et sincère entre les parties en conflit sur les moyens d'atteindre la totale stabilisation politique du pays et sa reprise socio-économique. Pour ce faire, on devrait promouvoir, d'une part, la restauration de la confiance dans le processus politique et dans le fonctionnement des institutions démocratiques, y compris dans les associations partisans; et, d'autre part, l'édification d'un consensus pour la tenue d'élections générales libres, justes et transparentes et pour le désarmement des individus et des groupes illégaux armés.

La stabilité politique ne sera atteinte que si les parties rétablissent la confiance dans les institutions de l'État, comme seule entité autorisée à promouvoir l'exercice des droits, à punir les abus qui peuvent en découler, et au sein du processus politique, à légitimer ceux qui exercent la gouvernance ainsi que ceux qui forment l'opposition.

Par contre, pour trouver une solution pacifique à la crise, il est nécessaire que les parties soient disposées à dialoguer tout en écartant d'autres hypothèses de solution. Ce faisant, elles pourront définir les moyens pour atteindre leur objectif, en bénéficiant de la condition de protagonistes de leur propre destin et de celui de leur pays.

Comme on n'attend de cette solution qu'une base de solidarité, sans réelle intervention, la communauté internationale pourra contribuer largement à ce dialogue à titre de médiatrice et en apportant une aide technique et financière. On s'attend à ce que ce dialogue donne lieu aux conditions nécessaires à la restauration et à la consolidation de l'ordre constitutionnel haïtien, ce qui concrétisera également la pratique démocratique de la tenue d'élections libres et transparentes avec une alternance dans l'exercice du pouvoir.

Le fonctionnement des institutions démocratiques doit être consolidé et normalisé.

Le climat de sécurité pourra seulement être rétabli si la population haïtienne reprend confiance dans les institutions étatiques ainsi que dans ses dirigeants politiques, que ce soit ceux qui sont au pouvoir ou ceux qui se retrouvent dans l'opposition, comme leaders capables d'entreprendre les actions requises par les conditions socio-économiques du pays ou, si les électeurs ne sont pas satisfaits, par les changements politiques qui s'imposeront pour parvenir à un dialogue plus large au sein de la société haïtienne.

Les préparatifs des élections générales devront s'intensifier afin de mettre en place les conditions adéquates à leur tenue en 2005.

Pour ce faire, la communauté internationale ne devra pas ménager ses efforts en allouant de façon diligente des ressources nécessaires à la reprise socio-économique du pays.

Le Gouvernement de transition, les nouveaux dirigeants qui seront élus ainsi que tous les groupes et individus qui se présenteront à titre d'opposants doivent prendre publiquement et clairement l'engagement de respecter les normes internationales des droits de la personne, de même que les résolutions des organisations internationales qui exigent le respect de l'État de droit et une solution pacifique et durable au conflit.

²¹ Voir, à titre d'exemple de cette idée, la Résolution de l'OEA AG/DEC. 31 (XXXIII-O/03).

La réponse au climat d'insécurité pourrait sans aucun doute être la mise en place de programmes de désarmement ainsi que la réorganisation et la formation de la police et du système judiciaire. La police doit être renouvelée et professionnalisée, et son personnel doit être formé en matière de respect des droits de la personne. En ce sens, les initiatives visant l'élimination de l'insécurité découlant de la violence seront sans effet et purement palliatives si l'on n'investit pas en même temps pour aider la population, notamment les plus démunis, à garantir ses droits à l'alimentation, au loisir, au travail, à l'éducation, aux infrastructures de base, à un environnement sain et au développement durable.

Par contre, malgré la promotion du dialogue, la tenue d'élections et le désarmement de la population, il n'y aura pas de solution politique ni de sécurité durables aussi longtemps que les problèmes socio-économiques persisteront et affecteront la grande majorité de la population haïtienne. Selon la délégation de la COPA, cela représente le premier obstacle à une solution pacifique et négociée à la crise politique, ainsi qu'au rétablissement à Haïti d'un État démocratique de droit qui soit gouvernable.

Ainsi, au moment de préparer les élections et de promouvoir le désarmement, on devrait aussi procéder à des investissements urgents dans les secteurs des infrastructures et dans les programmes sociaux, en s'assurant que les segments les plus nécessiteux de la population en bénéficient de façon prioritaire. Les responsabilités en ce qui concerne la mise en place et la surveillance de l'exécution des projets doivent être clairement établies en incluant celles des gouvernements locaux et de la société civile.

La stabilisation politique en Haïti réussira seulement si l'on aide la population à s'organiser grâce à des programmes sociaux et à la reconstruction économique du pays. La communauté internationale pourrait créer un fonds spécial à cet effet.

Malgré la mise sur pied de la MINUSTAH, il est d'une importance fondamentale que l'ONU, l'OEA et les autres organisations internationales continuent à agir conjointement pour une solution à la crise en Haïti, en cherchant à mieux coordonner leurs actions conjointes.

Quoi qu'il en soit, la MINUSTAH ne devrait pas poursuivre sa mission après la période considérée, par la communauté internationale ainsi que par la société haïtienne, comme indispensable pour assurer un environnement stable et démocratique, nécessaire à la croissance et au développement économique.

Les parlements et les gouvernements nationaux doivent aussi prendre publiquement et clairement l'engagement de contribuer au rétablissement prompt et durable de la démocratie et à la reconstruction des institutions politiques à Haïti, particulièrement par l'apport de personnel et de ressources financières, par la disponibilité de prêts et par la réalisation d'investissements dans ce pays.

Le peuple haïtien compte sur la solidarité internationale pour l'aider à trouver une solution pacifique à la crise actuelle ainsi que sur sa volonté de ne pas permettre que les conditions humanitaires et socio-économiques déjà fragilisées ne se détériorent encore davantage.

Pour faire suite aux considérations précédentes, la délégation en visite à Haïti du 12 au 15 novembre 2004 **propose** que le Comité exécutif de la COPA, à sa prochaine réunion prévue à La Havane, Cuba :

- a) adopte la résolution en annexe sur « *La crise en Haïti et l'édification d'une solution pacifique et durable pour la stabilisation politique complète du pays et sa reprise socio-économique* »;
- b) approuve l'envoi de la résolution « *La crise en Haïti et l'édification d'une solution pacifique et durable pour la stabilisation politique complète du pays et sa reprise socio-économique* » et du Rapport final sur sa Mission de bons offices en Haïti aux parlements affiliés à la COPA et aux États membres de l'OEA, à tous les participants de la MINUSTAH, aux organisations multilatérales, telles que l'OEA et l'ONU, à la Banque mondiale, à l'Union européenne, à la Banque interaméricaine de développement et à d'autres institutions appropriées, tout en insistant pour que ces entités adoptent des mesures dans les domaines de leur compétence afin de favoriser une stabilisation politique complète en Haïti et la reprise socio-économique de ce pays;
- c) délibère sur la constitution d'une commission dans le but de faire, jusqu'à la tenue des élections générales au pays prévues en 2005, un suivi et d'informer de l'évolution des faits, tout en suggérant des mesures pouvant être adoptées par la COPA afin de favoriser une stabilisation politique complète en Haïti et sa reprise socio-économique;
- d) considère la possibilité de désigner une délégation pour participer à une mission électorale de suivi lors des élections générales en Haïti, une fois établie la date des élections.

Le présent rapport a été soumis aux personnes suivantes :

Madame Maria José Maninha
Députée – Brésil, Présidente de la COPA

Madame Clair
Députée – Brésil

Monsieur Fernando Gabeira
Député – Brésil

Madame Charlotte L'Écuyer
Députée à l'Assemblée nationale du Québec – Canada

Madame Jhannett Madriz Sotillo
Députée au Parlement andin – Venezuela

Port-au-Prince, Haïti, le 15 novembre 2004

ANNEXE I

RÉSOLUTION (VERSION PRÉLIMINAIRE)

« LA CRISE EN HAÏTI ET L'ÉDIFICATION D'UNE SOLUTION PACIFIQUE ET DURABLE POUR LA STABILISATION POLITIQUE COMPLÈTE DU PAYS ET SA REPRISÉ SOCIO-ÉCONOMIQUE »

CONSIDÉRANT le rapport présenté par la délégation de la Confédération parlementaire des Amériques (COPA), présidée par madame Maria José da Conceição Maninha, à la suite de sa mission de bons offices en Haïti du 12 au 15 novembre 2004, ayant pour but de vérifier sur place les conditions sociales, politiques et économiques du pays de manière à mieux évaluer la façon de continuer à collaborer à la complète stabilisation politique et à la reprise socio-économique du pays;

REGRETTANT le sacrifice de nombreuses vies humaines et les dommages matériels considérables résultant de la crise découlant de l'aggravation des conflits politiques observés depuis les élections du 21 mai 2000;

DÉPLORANT qu'à la suite du déclenchement de la crise politique, le 21 mai 2000, la communauté internationale ne se soit pas impliquée davantage afin d'éviter l'évolution des événements ayant conduit à l'éclatement de la crise actuelle en Haïti;

DÉPLORANT l'impossibilité de mettre en place le Plan d'action préliminaire proposé par le Marché commun des Caraïbes (CARICOM) le 31 janvier 2004;

REMERCIANT toutes les autorités du Gouvernement de transition d'Haïti et de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), ainsi que les dirigeants politiques et ceux de la société civile qui se sont réunis avec la délégation de la COPA pendant leur séjour dans ce pays; le ministère des Affaires étrangères du Brésil et l'ambassadeur du Brésil en Haïti; ainsi que les troupes brésiliennes faisant partie de la MINUSTAH, notamment la Brigade Haïti et le Groupe des Forces navales pour leur appui logistique et sécuritaire;

CONSTATANT que les actions du Gouvernement de transition d'Haïti et celles de la MINUSTAH, de même que les initiatives prises jusqu'à présent par la communauté internationale dans le but d'amener une solution à la crise haïtienne, ne sont pas encore suffisantes, malgré toutes les bonnes intentions, pour mettre un terme à l'instabilité politique et au climat d'insécurité dans le pays;

OBSERVANT que le retard, la bureaucratie, la non-définition des priorités et l'absence de planification et de coordination entre la communauté internationale et le Gouvernement de transition, dans la réalisation des investissements et de la mise en place des programmes sociaux, accélèrent la détérioration des conditions socio-économiques et environnementales dans lesquelles vit la majorité de la population haïtienne, malgré les efforts soutenus réalisés pour surmonter ces obstacles;

ÉVALUANT le besoin que les parties ont de reprendre confiance dans les institutions de l'État et dans le processus politique, ainsi que le besoin de la population haïtienne de renouer également les liens avec ses dirigeants politiques;

IL EST RÉSOLU que la Confédération parlementaire des Amériques (COPA), par l'intermédiaire de son Comité exécutif :

- 1. RÉITÈRE** les termes de ses résolutions précédentes sur la situation en Haïti, adoptées à Brasilia, au Brésil, en mars 2004, et à San Juan, Puerto Rico, en septembre 2004;
- 2. FÉLICITE** l'ONU et l'OEA pour les initiatives que ces organisations ont prises promptement à la suite du départ du président sortant Jean-Bertrand Aristide, évitant ainsi une perte encore plus grande de vies humaines et la détérioration plus prononcée de la crise haïtienne;
- 3. SOULIGNE** le travail effectué par la MINUSTAH dans le pays, notamment ses actions sociales, et principalement l'aide humanitaire offerte par les troupes d'Argentine, logées aux Gonaïves, après le passage dans le pays de la tempête tropicale Jeanne en septembre 2004;
- 4. DEMANDE** que les gouvernements qui se sont engagés auprès de l'ONU s'efforcent de rendre rapidement disponibles les ressources financières et d'activer l'envoi de troupes militaires et de forces policières promises à la MINUSTAH dans le but de compléter dès que possible son effectif et d'améliorer son action;
- 5. CONDAMNE** fermement les actes de violence en tout genre et de toute origine pratiqués par des individus ou des groupes armés, ainsi que l'exploitation politique de ces événements qui ne fait qu'aggraver le climat d'insécurité vécu par la population, en incitant tous ceux qui sont en sol haïtien à remettre aux autorités compétentes les armes non enregistrées ou sans permis;
- 6. PROPOSE** la mise en place d'un dialogue national élargi, libre, sincère, démocratique et transparent dans le but d'édifier une solution pacifique et durable afin de parvenir à une stabilisation politique complète du pays et à sa reprise socio-économique, en incitant les dirigeants de toutes les tendances politiques et des entités les plus représentatives de la société civile à y participer, et faire en sorte que le Gouvernement de transition d'Haïti et la communauté internationale en garantissent les conditions;
- 7. SOLLICITE** que le Gouvernement de transition d'Haïti s'engage à organiser des élections générales, en intensifiant les préparatifs, et que la communauté internationale fournisse l'aide technique et rende disponible les ressources financières pour assurer que ces élections soient libres, justes, transparentes et qu'elles se tiennent aux dates déjà fixées en 2005;
- 8. ENCOURAGE** les groupes politiques et les entités les plus représentatives de la société civile à collaborer à la tenue des élections, en participant à des activités partisans et en identifiant leurs candidats, en faisant le suivi de l'inscription des électeurs et en surveillant les votes et le décompte des résultats, ainsi qu'en reconnaissant la légitimité des élus et de ceux qui se présentent en tant qu'opposants politiques, tout en adoptant un pacte de bonne gouvernance, de promotion et de défense des droits de la personne, de respect des résolutions de la communauté internationale qui demande le respect de l'État de droit et l'alternance dans l'exercice du pouvoir par la tenue d'élections libres et transparentes;

- 9. INCITE** le Gouvernement de transition d'Haïti à déployer tous les efforts possibles et la communauté internationale à fournir l'aide technique et à rendre disponibles les ressources financières nécessaires pour la lutte contre l'impunité, par l'adoption, entre autres, de mesures visant à assurer l'indépendance et le renforcement des institutions judiciaires et policières grâce à la professionnalisation de leur personnel et à la formation en matière de droits de la personne;
- 10. DEMANDE** à la communauté internationale et aux institutions financières internationales de respecter leurs engagements envers la consolidation de la démocratie à Haïti, principalement en s'assurant que les fonds promis lors de la Conférence des donateurs contribuent réellement à la stabilisation politique complète dans le pays et à sa reprise socio-économique;
- 11. SUGGÈRE** à la communauté internationale de considérer la création d'un fonds spécifique et d'allouer plus de ressources financières à la mise en place de programmes économiques, sociaux et de renforcement institutionnel; et qu'elle envisage également les moyens permettant d'éliminer les obstacles d'ordre bureaucratique qui créent des difficultés pour la mise en œuvre rapide de ces programmes et également de s'assurer que les personnes et les communautés véritablement les plus démunies soient les premiers et principaux bénéficiaires;
- 12. INVITE** les parlementaires et les gouvernements nationaux à prendre publiquement et clairement l'engagement de collaborer au prompt et durable rétablissement de la démocratie et à la réédification des institutions politiques à Haïti, particulièrement par la contribution de ressources humaines et financières, par l'octroi de prêts et par l'apport d'investissements dans ce pays;
- 13. DEMANDE INSTAMMENT** aux gouvernements nationaux et aux organisations internationales de collaborer entre eux et avec la société haïtienne dans le but de parvenir à la stabilisation politique complète de ce pays et à sa reprise socio-économique, en cherchant à améliorer la coordination de leur action commune;
- 14. MANIFESTE**, encore une fois, la volonté de la Confédération parlementaire des Amériques (COPA) de poursuivre son travail en vue de la stabilisation politique complète et de l'obtention d'aide financière et humanitaire pour la reprise socio-économique d'Haïti.